

CONSEIL SUPERIEUR DES MESSAGERIES DE PRESSE

ACTUALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR DU RESEAU DES DEPOSITAIRES DE PRESSE

ARTICLE 18-7 DE LA LOI DU 2 AVRIL 1947

SYNTHESE DES RESULTATS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE - ADDITIF

ARTICLE 8-4 DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL SUPERIEUR DES MESSAGERIES DE PRESSE

SYNTHESE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE - ADDITIF

A travers sa contribution, **M. Antoine LEDENT, dépositaire de presse de Saint-Quentin**, a souhaité présenter des observations concernant le projet de desserte de la plateforme de Saint-Quentin tel que proposé par le cabinet Kurt Salmon. Il fait remarquer que la Commission du réseau a accepté en mars 2012 le projet de rattachement de Cambrai et de Soissons sur le dépôt de Saint-Quentin et que ce projet a été mis en application en avril et mai 2012. Il indique ensuite ce qu'il considère comme des anomalies logistiques : la desserte de Soissons depuis la plateforme de Crépy-en-Valois ou la desserte de Villeneuve Saint-Germain par la plateforme de Reims. Il indique aussi qu'il serait plus logique de rattacher la partie de Cambrai sur le dépôt de Saint-Quentin et de détacher la commune de Valenciennes de son dépôt. Il indique également que la commune de Givet et ses alentours se trouvent être plus proches de la plateforme de Reims que de celle de Saint-Quentin. M. LEDENT propose enfin de regrouper sous un seul mandat les plateformes de Troyes, Saint-Quentin et Reims. Il indique que son frère est dépositaire de Troyes, prestataire logistique comme lui du même groupe PQR et que leurs dépôts sont aujourd'hui limitrophes. Pour M. LEDENT, « ce regroupement, sous sa responsabilité et celle de son frère, créerait une zone homogène autour du même pôle PQR tout en la consolidant dans la durée ».

PUBLICATION

Conformément à l'article 18-7 de la loi du 2 avril 1947 et à l'article 8.4 du règlement intérieur du Conseil supérieur des messageries de presse, sous l'autorité du Président du Conseil supérieur des messageries de presse, les résultats de la consultation publique et leur synthèse font l'objet d'une publication par le Secrétariat permanent sur le site internet du Conseil supérieur dans une partie librement accessible.

Paris, le 20 juillet 2012

Le Secrétariat permanent du Conseil supérieur,
Le Directeur général du Conseil supérieur,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Guy Delivet', is written over a horizontal line.

Guy DELIVET

**Annexe 48 - Contribution de M. Antoine LEDENT, SAS Cambraisis Diffusion
presse, dépositaire de presse de Saint-Quentin**

SAS CAMBRAISIS DIFFUSION PRESSE
ZI LE ROYEUX
RUE GUSTAVE EIFFEL
02430 GAUCHY
TEL : 03 23 67 61 32

A Gauchy, le 16 Juillet 2012.

Conseil Supérieur des Messageries de Presse
Secrétariat Permanent
Consultation Publique Actualisation du schéma
directeur du réseau des dépositaires de presse
99 Boulevard Malesherbes
75008 Paris

Transmis par email le lundi 16 Juillet 2012 avec accusé de lecture

Objet : *Consultation Publique - Observations sur les mesures envisagées.*

Contribution du dépôt de Presse de St Quentin

Dépositaire : Antoine LEDENT

Dépôt de St Quentin : CA 20 Millions € (hors PQR et Diversification)
425 communes desservies, 735 000 habitants
450 Diffuseurs + 75 spécifiques PQR = 525 diffuseurs
23 Tournées de livraison pour 2600 Km/jour

Observations :

Le 29 juin, le cabinet Kurt Salmon a remis son rapport concernant la restructuration du niveau 2. Celui-ci a tout naturellement attiré mon attention et je souhaite vous apporter mon point de vue sur le secteur de Saint Quentin.

En mars 2012, la CDR a accepté le projet de rattachement que je leur ai présenté à savoir le rattachement des dépôts de Cambrai et de Soissons sur le dépôt de Saint Quentin.

Le projet a été mis en application en avril et mai 2012.

Le rapport du cabinet Kurt Salmon propose de redéfinir la zone du dépôt de Saint Quentin.

Ayant une parfaite connaissance de cette zone de distribution, un certain nombre d'anomalies logistiques apparaissent à la lecture de cette proposition de restructuration.

1. Anomalies logistiques

Les villes plus servies par le dépôt de Saint Quentin

Soissons :

Cette ville ne serait plus servie par Saint Quentin, mais par Crépy en Valois (Barbery).

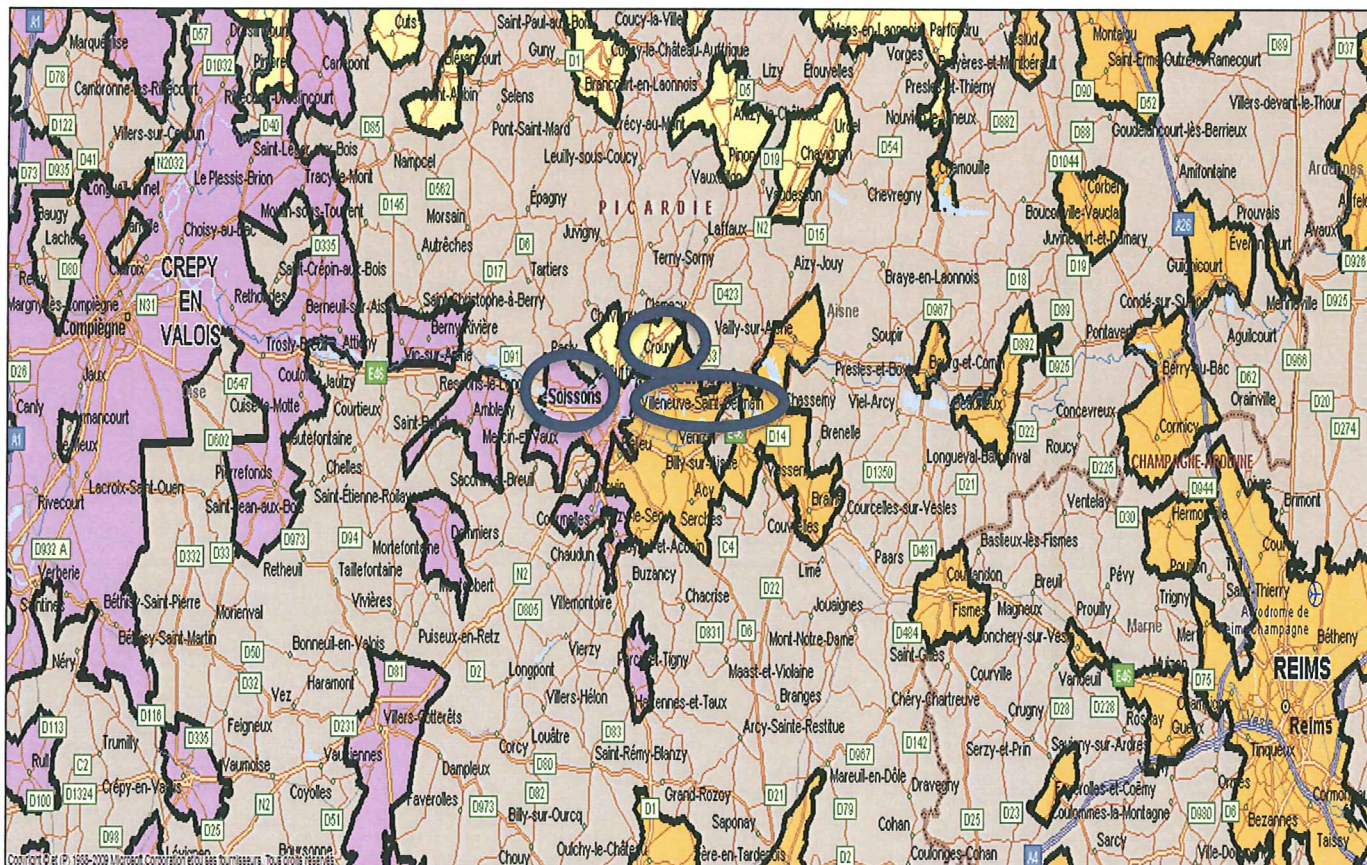
Dépôt	Commune	Distance	Temps
Saint Quentin (Gauchy)	Soissons	57 km	55 min
Crépy en Valois (Barbery)	Soissons	57 km	1h02

Nous avons rattaché l'ensemble du dépôt de Soissons il y a plusieurs semaines après l'avis favorable de la CDR.

Nous avons restructuré financièrement ce secteur. Il serait incohérent de retirer cette partie d'autant plus que le temps d'accès est plus long par le dépôt de Barbery.

De plus, le rapport Kurt Salmon rattache la commune de Crouy sur le dépôt de Saint Quentin. Or, cette commune se trouve accolé à la ville de Soissons ce qui n'est pas logique étant donné que nous desservons Soissons.

Pour finir, la ville de Villeneuve Saint-Germain serait livrée par le dépôt de Reims. Il serait plus judicieux d'attribuer l'ensemble de cette agglomération à un seul dépôt sachant que le dépôt de Saint Quentin se trouve aujourd'hui le plus proche de cette zone.

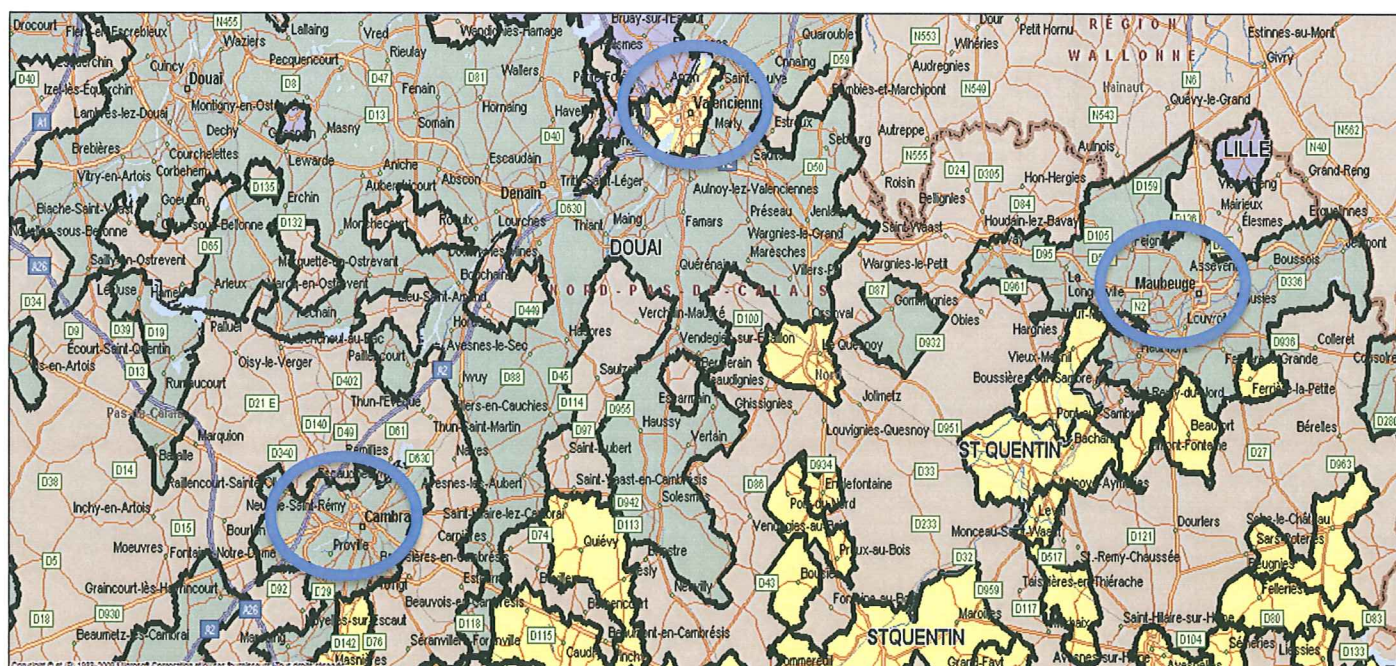


Valenciennes et Cambrai :

Dans le rapport, la commune de Cambrai n'est plus servie par le dépôt de Saint Quentin. Par contre, on lui donne une nouvelle zone à servir dans le Nord, la commune de Valenciennes.

Il faut savoir que logistiquement nous sommes obligés de passer par Cambrai pour aller livrer Valenciennes.

Il serait plus judicieux de laisser la partie de Cambrai sur le dépôt de Saint Quentin et de retirer la commune de Valenciennes de cette plateforme.



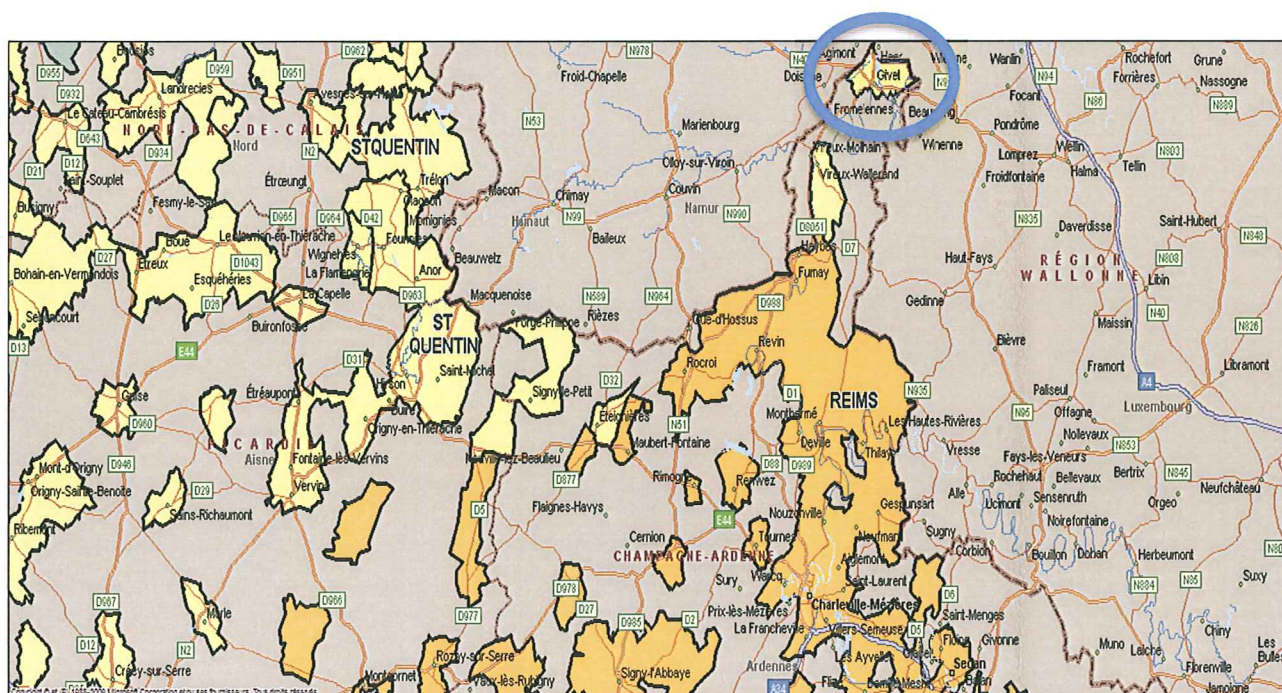
La partie des Ardennes :

La plate-forme de Saint Quentin devrait servir la commune de Givet et ses alentours.

Il faut savoir que la commune de Givet se trouve à plus de 2H de Saint Quentin.

La plate-forme de Reims se trouve aujourd'hui la plus proche de cette commune, même si la distance reste importante.

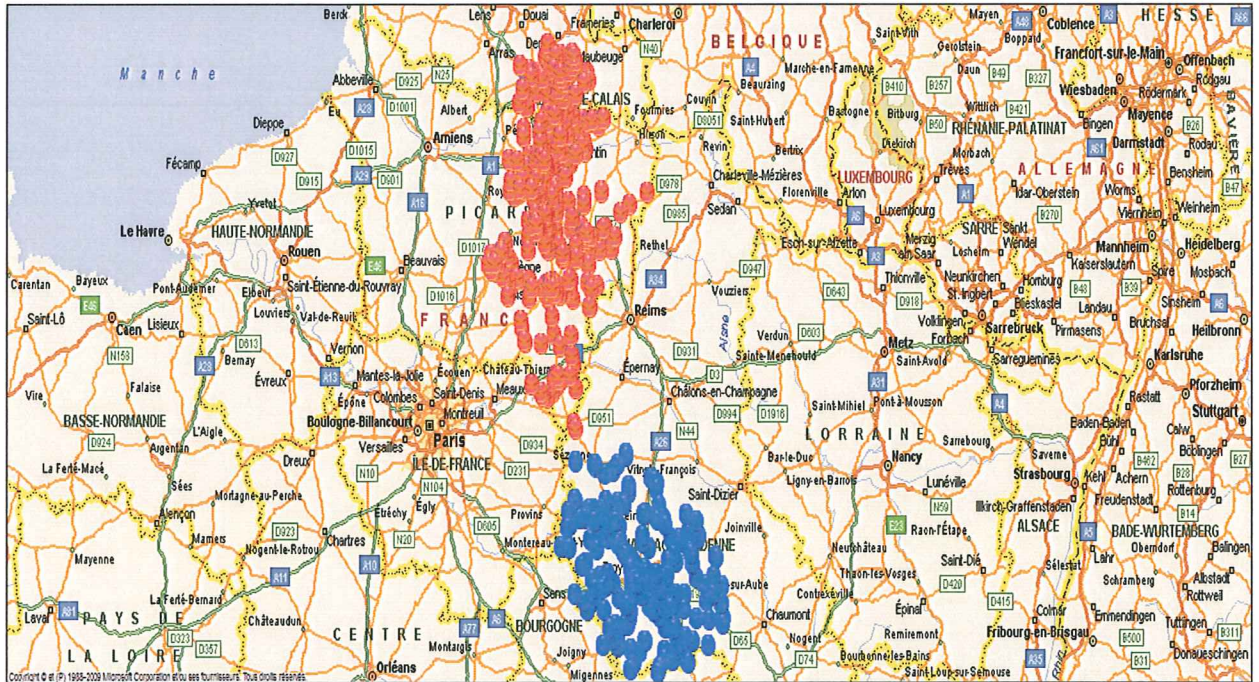
Dépôt	Commune	Distance	Temps
Saint Quentin (Gauchy)	Givet	145 km	2H14
Reims	Givet	134 km	1H52



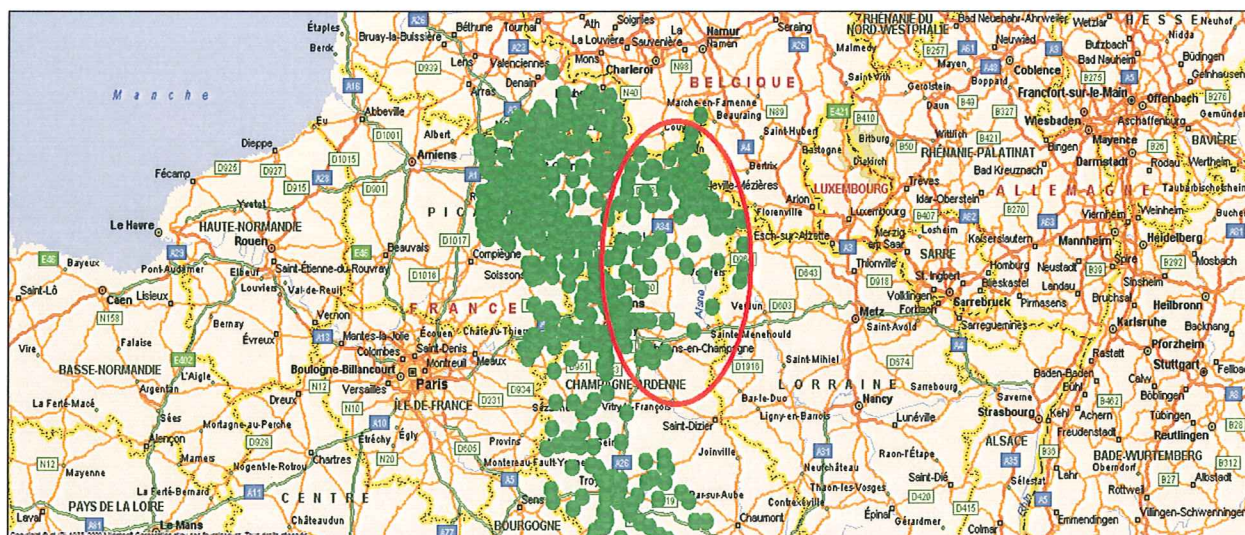
Contribution

Après vous avoir précisé les anomalies logistiques détectées pour la plate-forme de Saint Quentin, il me paraît important de vous proposer un projet plus adapté à la réalité du terrain.

- Mon frère Pierre est dépositaire à Troyes. A la suite de la réorganisation de ma zone de distribution, nous sommes aujourd'hui limitrophes par les communes de Montmirail et de Sézanne distante de 24km.



- Nous sommes tous les deux prestataires logistiques pour le même groupe PQR (pôle Champagne-Ardenne-Picardie du Groupe Hersant Média) dont l'imprimerie se trouve dans l'agglomération de Reims.
- La plateforme de Reims, plateforme qui doit une nouvelle fois intégrer la zone de Charleville Mézières, se trouve au niveau de l'articulation de nos deux zones



Par conséquent, le regroupement de ces trois plateformes, sous notre responsabilité commune, créerait une zone homogène autour du même pôle PQR tout en la consolidant dans la durée. Cette proposition va dans le sens de la lettre de mission du cabinet Kurt Salmon, à savoir le rapprochement, dans la mesure du possible, des zones de la PQR avec celles de la presse nationale. Cette homogénéisation de zone devrait permettre d'asseoir la solidité financière de cette zone et compenser ainsi la baisse du chiffre d'affaires de la presse nationale sans dégrader la qualité des prestations.

Après avoir déjà longuement travaillé ensemble à Sens puis à Troyes, notre uniformité dans notre travail et la rigueur notre gestion permettraient la mise en place d'une structure performante tant pour les éditeurs qu'au niveau des diffuseurs.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à ma contribution.

Antoine LEDENT